

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6<sup>e</sup>/78-07  
Séance du 29 JUIN 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

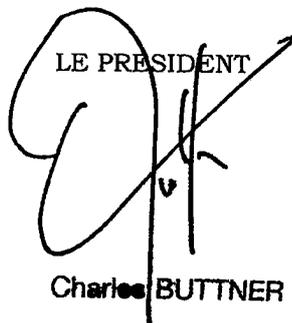
## C051 PRESENTATION DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE HUNDSBACH EN VUE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de la Vallée de Hundsbach.

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions